

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 février 2022

Présents : Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Silvia ROPA, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD, , Magali GRANGY, Dominique THOMAS, Christelle LOMBARD

Absent(e)s excusé(e)s : Loïc LIDDELL

Secrétaire de séance : Francis GUILLET

En hommage à Brice MARLANGEON, Conseiller Municipal décédé accidentellement le 25 janvier 2022, Monsieur le Maire demande à l'ensemble de l'assemblée de respecter une profonde et sincère minute de silence.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2021

Unanimité

2. Compte administratif et compte de gestion - Exercice 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 et les résultats qui en découlent :

2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Solde d'exécution	257 510,17 €	63 144,54 €	320 654,71 €
Résultat reporté N-1	249 323,25 €	-98 250,25 €	151 073,00 €
Résultat de clôture	506 833,42 €	-35 105,71 €	471 727,71 €
Restes à réaliser	0,00 €	-131 366,00 €	-131 366,00 €
<i>Recettes</i>		135 145,00 €	135 145,00 €
<i>Dépenses</i>		266 511,00 €	266 511,00 €
RESULTAT GENERAL	506 833,42 €	-166 471,71 €	340 361,71 €

Cette année 2021 est marquée par un excédent global de 340 361,71 € (+ 36 % par rapport à 2020). La section de fonctionnement s'établit à 831 516,07 € en dépenses et 1 089 026,24 € en recettes. Monsieur le Maire faisant remarquer que les charges à caractère général ont diminué de 12 % entre 2020 et 2021 et de 10 % pour les charges de personnel.

La section d'investissement fait, quant à elle, apparaître des dépenses d'équipement à hauteur de 691 895,31 € principalement impactées par l'ambitieux chantier de résidence seniors et le début des travaux au commerce multi-services.

Unanimité (Monsieur le Maire est sorti de la salle des délibérations).

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

3. Lancement de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales

Monsieur le Maire indique qu'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 4 janvier dernier précise les objectifs et le calendrier de mise en compatibilité de notre document d'urbanisme avec le SCoT des Vosges Centrales.

Il propose à l'assemblée de se positionner sur une modification du document d'urbanisme communal.

Unanimité

4. Forêt communale : programme de restauration de la « parcelle 5 », touchée par la crise sanitaire des scolytes

Monsieur le Maire rappelle qu'une coupe rase, en 2018, a été menée sur cette parcelle de 4 hectares, touchée par la crise sanitaire des scolytes.

Après une nécessaire période de régénération naturelle, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager un programme de plantation sur cette parcelle.

Un premier devis estimatif de 28 860,00 € HT est avancé par les services de l'ONF.

Il est demandé aux élus municipaux de s'engager dans ce programme et de permettre à Monsieur le Maire de solliciter toutes aides financières possibles dans le cadre de ce projet.

Unanimité

5. Convention Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une première convention « RGPD » en 2019 et que cette convention doit être renouvelée. Le Centre de Gestion 54 propose un service aux collectivités du centre de Gestion 88 pour mener les objectifs liés au « RGPD ».

Unanimité

6. Personnel communal

Débat sur la protection sociale complémentaire :

Monsieur le Maire indique que la loi impose à toutes les collectivités de réaliser un débat sur le sujet.

Mattaincourt dispose de 13 agents (7 titulaires), tous sont en catégorie C.

Monsieur le Maire précise que la collectivité dispose d'un contrat PREVOYANCE (depuis le 01/01/2013) et MUTUELLE Santé (depuis le 01/05/2016). Les contrats seront peut-être amenés à évoluer.

Débat sur les lignes Directrices de Gestion :

Les Lignes Directrices de Gestion fixent les choix de la commune en matière de ressources humaines (RH) et la façon dont elle souhaite piloter sa gestion RH. Elles vont déterminer la nature des relations de la collectivité avec son personnel, tout en réaffirmant le rôle du Maire en tant qu'employeur public. Les Lignes Directrices de Gestion peuvent être prises sur tout ou partie du mandat municipal en cours.

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux débats.

7. Convention avec l'Office de Tourisme de Mirecourt et ses Environs pour la vente de billets concernant le spectacle de Claude VANONY

Claude VANONY sera en spectacle à Mattaincourt dimanche 1^{er} mai 2022. Une billetterie sera mise en place par l'Office de Tourisme de Mirecourt et ses Environs à compter du 2 mars 2022.

Tarifs : 20,00 € pour les habitants de Mattaincourt et 23,00 € pour les extérieurs.

Limité à 6 places par personne et placement libre.

L'office de Tourisme, structure associative, prend un pourcentage de 5 % sur les ventes.

Une convention doit être signée pour formaliser les relations entre l'association et la commune.

Unanimité

Informations diverses :

- Pollution du site dit des « Fours à chaux » :
Un arrêté préfectoral (3 février 2022) consigne, entre les mains du comptable public, une somme de 105 000 € HT, somme correspondant au coût estimatif de mise en sécurité comprenant l'évacuation et le traitement des déchets.

- Projet régional de réouverture de la ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville :

Par un mail de réponse de la Direction des Mobilités Ferrées de la Région Grand Est en date du 8 février 2022, il est précisé que : la procédure contractuelle va prochainement entrer en phase de dialogue de négociation avec les candidats qui disposent du dossier de consultation des entreprises depuis l'été 2021. Des études de sensibilité environnementale des milieux, des recensements faune-flore et zones humides seront menées sur le périmètre de la ligne. La Région a prévu une présentation de l'avancement du projet à l'issue de la procédure de sélection des concessionnaires auprès des Maires des communes concernés.

- Déploiement du Très Haut débit :

Les opérations ont débuté début février 2022. L'armoire est posée place Jeanne d'Arc.

- Projet de réhabilitation de l'aire de jeux intergénérationnelle se situant à l'hôpital du Val du Madon :

Notre projet a été jugé « sélectionnable ». En attente d'une aide financière européenne.

Après la clôture de la séance par Monsieur le Maire, la parole est donnée au public présent.